



Bassin Adour-Garonne
Bassin de la Vézère
Affluent de la Vézère
Longueur : 94 km
Bassin versant : 1155 km²
Source : BD CARTHAGE®

La CORREZE

Directive Cadre sur l'eau

La directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire de l'eau, communément appelée Directive cadre sur l'eau (DCE) a pour objet de définir des masses d'eau, unité d'évaluation de la DCE, agrégation des tronçons élémentaires qui la compose et appartenant à une seule hydroécotone.

La Corrèze est concernée par les masses d'eau : « La Corrèze de sa source au confluent du Forgès (inclus) » (code européen FRFR96), « La Corrèze du confluent du Forgès au confluent de la Solane » (code européen FRFR97B), « La Corrèze du confluent de la Solane au confluent du Brauze » (code européen FRFR97A), « La Corrèze du confluent du Brauze au confluent du Pian » (code européen FRFR97B), « La Corrèze du confluent du Pian (inclus) au confluent de la Vézère » (code européen FRFR324A).

Hydrométrie

Les débits caractéristiques de la Corrèze sont mesurés aux stations de Saint-Yrieix-le-Déjalat (DIREN Midi-Pyrénées, code P3322510), Corrèze (DIREN Midi-Pyrénées, code P3352510), Tulle (DIREN Midi-Pyrénées, code P3502510 et code P3702510, virtuelle), Brive-la-Gaillarde (DIREN Midi-Pyrénées, code P3922510) ; Cf. *Rubrique Hydrométrie*. Une station hydrométrique (code P3522510) a été mise en service à Tulle entre 1957 et 1993 et une autre à Brive-la-Gaillarde ("Pont du Buy", code P3922520) entre 1900 et 1999.

Qualité

La Corrèze a été affectée de plusieurs objectifs de qualité : 1A (qualité excellente) jusqu'à Sarran, puis 1 B (bonne qualité) jusqu'à l'aval de Tulle, 2 (qualité passable) jusqu'à l'amont de Cornil puis à nouveau 1 B et 2 dans la traversée de Brive-la-Gaillarde jusqu'à la confluence avec la Vézère. Elle est classée en deuxième catégorie piscicole à l'aval du pont de Cornil (RD 1). Les études de qualité de la Corrèze ont été réalisées par la DIREN Limousin en 1989, 1991 et 1995 (Corrèze aval).

Les points du RNB sur la Corrèze sont à l'amont de Tulle (code 55000), à l'aval de Tulle (code 53950), à l'amont de Brive (code 53100) et à l'aval de Brive (code 53000).

Le Conseil Général de la Corrèze suit, depuis mars 2000, un certain nombre de points complémentaires au RNB suivant un protocole Agence de l'Eau Adour-Garonne - Conseil Général de la Corrèze, dont ceux de la Corrèze à l'amont de Corrèze (code 55500), à l'aval de Corrèze (code 55200) et à l'aval de Tulle (code 53950) ; toutes informations complémentaires doivent être demandées au Conseil Général de la Corrèze (Hôtel du Département « Marbot », 9, rue René et Emile Fage, BP 199, 19005 TULLE Cedex, tél 05.55.93.70.00).

Les études menées par le Conseil Supérieur de la Pêche (CSP¹) Auvergne-Limousin et les Fédérations des AAPPMA, à la station du Réseau Hydrobiologique et Piscicole (RHP) de la Corrèze à Corrèze, font état d'une situation perturbée en 1994, 1997 et 1999 (perturbée à dégradée). Est considéré comme perturbé un état pour lequel l'abondance des espèces sensibles diminue, et celle des espèces résistantes est normale ou même plus forte

¹ Devenu Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) par décret du 25 mars 2007 en application de la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006.

que la normale ; des espèces atypiques peuvent être présentes. Est considéré comme dégradé un état pour lequel des espèces sensibles ont disparu. L'abondance des espèces résistantes peut être plus faible que la normale. Les espèces atypiques peuvent être nombreuses et abondantes. Toutes informations complémentaires peuvent être demandées à cet organisme (ONEMA Auvergne-Limousin, Marmilhat, 63370 LEMPDES, tél 04.73.90.26.26).

Pour en savoir plus : « La qualité des cours d'eau en Limousin, 10 années de suivi 1997 à 2006, Exploitation des données du Système d'Évaluation de la Qualité des Eaux », Plaquette DIREN Limousin, 26 pages ; Cf. *Rubrique Qualité des eaux superficielles*.

Avec la mise en place de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), le réseau qualité devient le suivant :

Réseaux de mesures de la qualité des eaux superficielles en Limousin en 2008

Code station	Localisation générale	Ancien réseau	Réseau 2008
05055550	Amont St Yrieix le Déjalat		DCE-REF (référence)
05055500	Amont Corrèze		RCD (départemental)
05055200	Aval Corrèze	RHP	RCD (départemental)
05055000	Amont Tulle	RNB	DCE-RCS (contrôle de surveillance)
05053975	Aval Tulle	RNB	DCE-RCS (contrôle de surveillance)
05053100	Amont Brive	RCA	DCE-RCS (contrôle de surveillance)

Réglementation

Au plan réglementaire, la Corrèze, sur tout son cours et ses affluents, est une rivière classée pour la protection des poissons migrateurs (truite fario) par décret du 20 juin 1989 et par arrêté du 21 août 1989 en application de l'article L 432-6 du Code de l'environnement ; c'est également une rivière réservée, sur tout son cours et ses affluents, par décrets du 12 mars 1986 et du 11 mars 1994 (« notamment la Montane et ses affluents, la Vimbelles et ses affluents, la Rouanne et ses affluents ») en application de l'article 2 de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique. C'est un « axe bleu » à l'aval de Bar, c'est-à-dire un axe migrateur prioritaire (mesures A 22 à A 26 du SDAGE Adour-Garonne).

En tant qu'affluent de la Vézère, en aval du Saillant, la Corrèze est une rivière classée pour le saumon atlantique (truite de mer et anguille) par décret du 20 juin 1989 et par arrêté du 21 août 1989.

Atlas de zones inondables

Un atlas des zones inondables de la Corrèze des Angles-sur-Corrèze à Brive-la-Gaillarde a été réalisé par SOGREAH en 2000 ; il comporte également une partie relative à la confluence de la Vézère et de la Corrèze (atlas Vézère). Un deuxième atlas a été réalisé sur la Corrèze entre Bar et Brive-la-Gaillarde (48,5 km) par SOGREAH en 2003.

Intérêt écologique et patrimonial

Le deuxième inventaire ZNIEFF a recensé la Vallée supérieure de la Corrèze et la Vallée de la Corrèze et de la Vimbelles comme espaces d'intérêt écologique (ZNIEFF de type II). Dans la partie amont de son cours la Corrèze traverse la ZNIEFF (type II) des Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond Péret Bel Air dont une partie de cette zone a été proposée par la France au réseau européen Natura 2000 ; Cf. *Rubriques Nature\ZNIEFF et Nature\Natura 2000*. Le document d'objectif (DOCOB) des Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond Péret Bel Air (numéro SPN 7401123) a été approuvé le 15 novembre 2005.

Le Conservatoire Botanique National du Massif Central a réalisé pour la DIREN Limousin entre 2002 et 2005 un inventaire des zones humides sur l'ensemble du territoire du PNR Millevaches-en-Limousin et la partie limousine du PNR Périgord-Limousin.

Un certain nombre de zones inventoriés (liées ou non à la rivière) sont situées dans le bassin amont de la Corrèze (inventaire 2004).

Les sites inscrits au contact de la Corrèze sont, d'amont en aval : le site de Franchesse (commune de Saint-Yrieix-le-Déjalat, 24 août 1984), le Bourg de Corrèze et la vallée de la Corrèze (26 mars 1980), le Centre ancien de Tulle (26 février 1980).

Mise à jour : novembre 2008